

DÉLIBÉRATIONS

BUREAU SYNDICAL

du 17/01/2023

Délibérations n°B2023-01 à B2023-11

- B2023-01 Mise à jour des programmes travaux
- B2023-02 Demande d'adhésion à la compétence Conseil Energétique par la commune de THIVILLE
- B2023-03 Demande d'adhésion à la compétence Conseil Energétique par la commune de TREMBLAY-LES-VILLAGES
- B2023-04 Convention d'accès au service de conseil en énergie
- B2023-05 Demande d'adhésion à la compétence Eclairage Public par la commune de CHAPELLE-GUILLAUME
- B2023-06 Demande d'adhésion à la compétence Eclairage Public par la commune de LE BOULLAY-MIVOYE
- B2023-07 Convention avec la commune de Guilleville et Enedis relative à l'usage du réseau de distribution publique d'électricité basse tension (BT) pour l'installation d'antennes pour le réseau LORA sur les supports de réseau aérien
- B2023-08 Convention avec la commune de Guilleville relative au raccordement d'antennes du réseau LORA dans des armoires d'éclairage public
- B2023-09 Conditions de financement du projet photovoltaïque de la SAS ENER28 (Solaire de l'Aunay) : autorisation de signature de contrat de nantissement du compte-titres financiers et de l'accord inter créanciers
- B2023-10 Programme 2023 d'amélioration énergétique de l'éclairage public (AME)
- B2023-11 Demande d'adhésion à la compétence Eclairage Public par la commune de VILLIERS-SAINT-ORIEN

Décision
n° B2023-01

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 17 janvier 2023
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 17 janvier 2023 à 9h30 s'est réuni à la salle Sylvia Montfort de VOVES située 5, rue Roger Gommier 28150 LES VILLAGES VOVEENS, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : 3 janvier 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 17

- vote(s) pour : 17
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAIS, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Eric GIRONDEAU, M. Philippe MORELLE (pouvoir à M. PANAIS), Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

OBJET : MISE A JOUR DES PROGRAMMES DE TRAVAUX (INVESTISSEMENT ET MAINTENANCE)

Après avoir pris connaissance des crédits budgétaires pouvant être affectés aux programmes de travaux du Syndicat en matière de distribution publique d'électricité, d'éclairage public, de télécommunications, voire sur certains réseaux connexes, et après avoir examiné les derniers projets instruits par les services,

Le Bureau Syndical approuve :

- La mise à jour des programmes de travaux (investissement sur le réseau de distribution publique d'électricité, maintenance et investissements sur les réseaux d'éclairage public, investissements en matière de génie civil de télécommunications, investissement pour tiers), telle que jointe en annexe à la présente délibération,
- Les plans de financement dédiés à l'ensemble de ces opérations, lesquels font référence aux dispositions citées à l'article L.5212-26 du CGCT s'agissant des travaux portant sur le réseau de distribution d'électricité et de ceux relatifs à l'éclairage public au titre des actions de maîtrise de la consommation d'énergie.

Le Président



Xavier NICOLAS



PLANS DE FINANCEMENTS PROGRAMME TRAVAUX 2023

BUREAU DU 17 JANVIER 2023

TRAVAUX 2023

Distribution Publique d'Electricité

Raccordement

N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Aménageurs	usagers
		CUMUL DE L'ANNEE		608 000,00	-34 408,00		269 460,00		23 400,00		205 848,00	143 700,00
23_IEL_RIP_075	BONNEVAL	Raccordement Individuel Privé	168 KVA IRVE (R75) - DRIVECO	18 000,00	-1 080,00		14 580,00					4 500,00
23_IEL_RIP_079	CHARTAINVILLIERS	Raccordement Individuel Privé	48KVA la grand ferme	25 000,00	-800,00		10 800,00					15 000,00
23_IEL_RZA_060	GALLARDON	Raccordement ZA	ZA Saint Mathieu - 19 lots (SAEDEL)	301 000,00	-24 080,00		130 032,00				195 048,00	
23_IEL_RLC_066	GAS	Raccordement	Lotissement - Derrière les rues - 7 lots (SAEDEL)	18 000,00	-576,00		7 776,00				10 800,00	
23_IEL_RIP_080	PRASVILLE	Raccordement Collectivité	EARL LE BOIS LA DAME C5 en C4 168KVA (forage)	9 000,00	-288,00		3 888,00					5 400,00
23_IEL_RIP_077	TREMBLAY-LES-VILLAGES	Raccordement Individuel Privé	144KVA KE France	28 000,00	-896,00		12 096,00					16 800,00
23_IEL_RZA_085	TREMBLAY-LES-VILLAGES	Raccordement ZA	ZA Vallée du Saule - 4 lots	39 000,00	-1 248,00		16 848,00		23 400,00			
23_IEL_RIP_083	VOISE	Raccordement Individuel Privé	120 KVA EARL CINTRAT (forage)	170 000,00	-5 440,00		73 440,00					102 000,00

N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Aménageurs	usagers
		CUMUL DE L'ANNEE			1 500 000,00	740 780,00						
23_IEL_REN_064	CHARBONNIERES	Renforcement	La Gillaudière	114 000,00	24 000,00	90 000,00						
23_IEL_REN_074	ENERGIE Eure-et-Loir	Renforcement	Acquisition 2 PRCs 160 kVA	28 496,00	28 496,00							
23_IEL_REN_071	ENERGIE Eure-et-Loir	Renforcement	Acquisition PAC 630 kVA	35 510,00	35 510,00							
23_IEL_REN_072	ENERGIE Eure-et-Loir	Renforcement	Acquisition PAC 630 kVA	35 510,00	35 510,00							
23_IEL_REN_067	ENERGIE Eure-et-Loir	Renforcement	Acquisition PRCs 160 kVA	16 150,00	16 150,00							
23_IEL_REN_096	ENERGIE Eure-et-Loir	Renforcement	Acquisition PRCs 160 kVA et 2 PAC 630 kVA	90 821,14	90 821,14							
23_IEL_REN_097	ENERGIE Eure-et-Loir	Renforcement	Acquisition PRCs 160 kVA et PSSA 250 kVA	40 332,80	40 332,80							
23_IEL_REN_073	ENERGIE Eure-et-Loir	Renforcement	Acquisition PSSA 250 kVA et PSSB 250 kVA	54 786,00	54 786,00							
23_IEL_REN_000	ENERGIE Eure-et-Loir	Renforcement	Prévision travaux	227 385,65	227 385,65							
23_IEL_REN_000	ENERGIE Eure-et-Loir	Renforcement	Prévision travaux pour dotation FACE	211 500,00	42 280,00	169 220,00						
23_IEL_REN_062	FRAZE	Renforcement	Les Ferreries	95 308,41	25 308,41	70 000,00						
23_IEL_REN_065	MORVILLIERS	Renforcement	Chêne Fromentin	151 050,00	31 050,00	120 000,00						
23_IEL_REN_063	SAINTEGNY	Renforcement	La Richardière	250 000,00	50 000,00	200 000,00						
23_IEL_REN_094	SAINTEGNY	Renforcement	Les bordes	69 350,00	19 350,00	50 000,00						
23_IEL_REN_095	TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE	Renforcement	La Boulaye	79 800,00	19 800,00	60 000,00						

N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Aménageurs	usagers
		CUMUL DE L'ANNEE		1 857 250,00	782 045,00	481 205,00		570 000,00		24 000,00		
23_IEL_SFN_035	ALLONNES	Sécurisation Fils Nus	Rue Jean Moulin, république, 14 juillet, Helle (CM)	153 900,00	43 900,00	110 000,00						
23_IEL_SFN_020	ARCISSES	Sécurisation Fils Nus	La Poterie	32 300,00	32 300,00							
23_IEL_SFN_043	AUTHON-DU-PERCHE	Sécurisation Fils Nus	SOIZE - Rues de la Libération et de la République	121 600,00	21 600,00	100 000,00						
23_IEL_SFN_003	BROU	Sécurisation Fils Nus	Rue Aristide Briand	56 050,00	56 050,00							
23_IEL_SFN_045	CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS	Sécurisation Fils Nus	Boulevard Kennedy, rues de l'hôpital et du chêne de Inreapp	254 600,00	254 600,00							
23_IEL_SFN_056	FRAZE	Sécurisation Fils Nus	La calvaire	47 500,00	47 500,00							
23_IEL_SFN_026	GAS	Sécurisation Fils Nus	Rue des écoles	112 100,00	22 100,00	90 000,00						
23_IEL_SFN_009	LOUVILLIERS-EN-DROUVAIS	Sécurisation Fils Nus	Rue de la Plesse	84 550,00	84 550,00							
23_IEL_SFN_050	NOGENT-LE-ROTHOU	Sécurisation Fils Nus	Rue Paul Deschanel	323 950,00	-50,00			300 000,00		24 000,00		
23_IEL_SFN_051	NOGENT-LE-ROTHOU	Sécurisation Fils Nus	Rues gouverneur, du Paty et des bouchers	258 400,00	-11 600,00			270 000,00				
23_IEL_SFN_048	SENONCHES	Sécurisation Fils Nus	Rues de la Pyramide, des tilleuls et Av de Badoulet et des Acacias	156 750,00	156 750,00							
23_IEL_SFN_055	VIEUVICQ	Sécurisation Fils Nus	rue Saint Martin, impasse de l'église et rue de Monttereau	137 750,00	32 750,00	105 000,00						
23_IEL_SFN_032	VILLEMEUX-SUP-EURE	Sécurisation Fils Nus	Grande Rue	117 800,00	41 595,00	76 205,00						

TRAVAUX 2023

Distribution Publique d'Electricité
Modernisation HTA

N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Aménageurs	usagers
		CUMUL DE L'ANNEE										
23_IEL_RHT_035	ALLONNES	Enfouissement HTA	Rue Jean Moulin, république, 14 juillet, Heile (CM)	926 250,00	843 250,00			83 000,00				
23_IEL_RHT_043	AUTHON-DU-PERCHE	Enfouissement HTA	SOIZE - Rues de la Libération et de la République	68 400,00	68 400,00							
23_IEL_RHT_021	CHAPELLE-ROYALE	Enfouissement HTA	Rue de Bel Air et Rue de la Coutellerie	133 000,00	133 000,00							
23_IEL_RHT_091	DANGEAU	Enfouissement HTA	Mézières-au-Perche, rue du Colombier	154 850,00	154 850,00							
23_IEL_RHT_025	GALLARDON	Enfouissement HTA	Porte de Chartres, Trou au Lièvre, Basse du Bardet	149 150,00	109 900,00			39 250,00				
23_IEL_RHT_011	GOHORY	Enfouissement HTA	Rues de la Mairie et du Prieuré	57 950,00	57 950,00							
23_IEL_RHT_008	LA CHAPELLE-DU-NOYER	Enfouissement HTA	Rues du Champ Pinson, des Pendants, la Varenne et ruelle des Vignerons	71 250,00	71 250,00							
23_IEL_RHT_047	SANTILLY	Enfouissement HTA	Rue du Bois	22 800,00	22 800,00							
23_IEL_RHT_031	VERT-EN-DROUVAIS	Enfouissement HTA	Rue de La Mouffe et chemin Pierru	25 650,00	25 650,00							
23_IEL_RHT_070	YMONVILLE	Enfouissement HTA	Enfouissement HTA Le Colombier	76 950,00	76 950,00							
				166 250,00	122 500,00			43 750,00				

N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Aménageurs	usagers
CUMUL DE L'ANNEE				3 585 300,00	3 034 845,00	324 455,00				226 000,00		
23_IEL_AES_020	ARCISSES	Environnement	La Poterie	148 200,00	98 200,00							
23_IEL_AES_010	AUNEAU-BLEURY ST SYMPHORIEN	Environnement	Avenue Gambetta, rues Armand Lefebvre, Thiers et du Champs de Faire	105 450,00	105 450,00					50 000,00		
23_IEL_AES_044	BOISSY-LES-PERCHE	Environnement	Les loges, chemin des champs et rue du perhuit	96 900,00	72 900,00					24 000,00		
23_IEL_AES_012	BONCE	Environnement	rues Mallet, Courtesoupe et des Barres (CM)	162 450,00	12 450,00	150 000,00						
23_IEL_AES_002	BONNEVAL	Environnement	Rues de Couture, du Pont de Boisville, Biondières et Saint Michel	164 350,00	164 350,00							
23_IEL_AES_006	BRECHAMPS	Environnement	Ruffin, Rues du Moulin, de l'Abreuvoir et de la Granouillère	111 150,00	111 150,00							
23_IEL_AES_021	CHAPELLE-ROYALE	Environnement	Rue de Bel Air et Rue de la Coutellerie	132 050,00	87 050,00					45 000,00		
23_IEL_AES_059	CHARTRES	Environnement	Avenue d'Alsace Lorraine (CM)	104 500,00	75 500,00					29 000,00		
23_IEL_AES_019	CONIE-MOLITARD	Environnement	Chemin de la Garene	31 350,00	31 350,00							
23_IEL_AES_022	COULOMBS	Environnement	Grande Rue, Rue de Villiers et Rue de Chandelle	370 500,00	370 500,00							
23_IEL_AES_091	DANGEAU	Environnement	Mézières-au-Perche, rue du Colombier	163 400,00	163 400,00							
23_IEL_AES_023	DIGNY	Environnement	Rue de la Chêvrerie et rue des Milleschamps	104 500,00	104 500,00							
23_IEL_AES_024	DONNEMAIN-SAINT-MAMES	Environnement	Rue Jean Moulin	96 900,00	71 900,00					25 000,00		
23_IEL_AES_025	GALLARDON	Environnement	Porte de Chartres, Trou au Lièvre, Basse du Bardet	138 700,00	138 700,00							
23_IEL_AES_011	GOHORY	Environnement	Rues de la Mairie et du Prieuré	95 000,00	95 000,00							
23_IEL_AES_054	INTREVILLE	Environnement	Rue de Rouvray	21 850,00	21 850,00							
23_IEL_AES_005	JANVILLE-EN-BEAUCE	Environnement	Le Puiset - rues du Boël et de l'Eglise	176 700,00	123 700,00					53 000,00		
23_IEL_AES_008	LA CHAPELLE-DU-NOYER	Environnement	Rues du Champ Pinson, des Pendants, la Yveronne et rue de la Vallée des Vignerons	153 900,00	153 900,00							
23_IEL_AES_046	LA CHAUSSEE-D'IVRY	Environnement	Nantilly, rues de la Vallée, de la cavée et des près	176 700,00	46 700,00	130 000,00						
23_IEL_AES_027	LE GUE-DE-LONGROI	Environnement	Rue de Paris	134 900,00	134 900,00							
23_IEL_AES_028	LES ETILLEUX	Environnement	Rue de Saint Bomer	76 000,00	31 545,00	44 455,00						
23_IEL_AES_029	MOLÉANS	Environnement	Rue de Jean Moulin et route de Moléans	22 800,00	22 800,00							
23_IEL_AES_052	MONTIGNY-LE-CHARTIF	Environnement	Rues de Frazé, l'Eglise, de Brou	119 700,00	119 700,00							
23_IEL_AES_001	SAINT-DENIS-LANNERAY	Environnement	Rues de la Bretagne, des Mimères et Etang de la Bratache	148 200,00	148 200,00							
23_IEL_AES_047	SANTILLY	Environnement	Rue du Bois	118 750,00	118 750,00							
23_IEL_AES_030	SAUSSAY	Environnement	Rue de Morel	80 750,00	80 750,00							
23_IEL_AES_031	VERT-EN-DROUVAIS	Environnement	Rue de La Mouffle et chemin Pierru	110 200,00	110 200,00							

TRAVAUX 2023

Distribution Publique d'Electricité

Environnement



N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Aménageurs	usagers
		CUMUL DE L'ANNEE		3 585 300,00	3 034 845,00	324 455,00				226 000,00		
23_IEL_AES_007	VICHÈRES	Environnement	Rues de la Forge, du Tilleul, de la Gare, Ruelle de la Vierge et Immaise des Fresnes	167 200,00	167 200,00							
23_IEL_AES_018	VITRAY-EN-BEAUCE	Environnement	Rue du départ (CM)	52 250,00	52 250,00							



N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Aménageurs	usagers
CUMUL DE L'ANNEE								1 917 000,00	244 000,00			
23_TCE_AES_035	ALLONNES	Environnement (CE)	Rue Jean Moulin, république, 14 juillet, Helle (CM)	62 000,00					62 000,00			
23_TCE_AES_020	ARCISSES	Environnement (CE)	La Poterie	67 000,00				67 000,00				
23_TCE_AES_010	AUNEAU-BLEURY ST SYMPHORIEN	Environnement (CE)	Avenue Gambetta, rues Armand Lefebvre, Thiers et du Charms de Enire	54 000,00				54 000,00				
23_TCE_AES_043	AUTHON-DU-PERCHE	Environnement (CE)	SOIZE - Rues de la Libération et de la République	55 000,00				55 000,00				
23_TCE_AES_044	BOISSY-LES-PERCHE	Environnement (CE)	Les loges, chemin des champs et rue du perhuit	38 000,00				38 000,00				
23_TCE_AES_012	BONCE	Environnement (CE)	rues Mallet, Courtesoupe et des Barres (CM)	64 000,00					64 000,00			
23_TCE_AES_002	BONNEVAL	Environnement (CE)	Rues de Couture, du Pont de Boisville, Rieuthières et Saint-Michel	34 000,00				34 000,00				
23_TCE_AES_006	BRECHAMPS	Environnement (CE)	Ruffin, Rues du Moulin, de l'Abreuvoir et de la Grenouillère	54 000,00				54 000,00				
23_TCE_AES_003	BROU	Environnement (CE)	Rue Aristide Briand	23 000,00				23 000,00				
23_TCE_AES_021	CHAPELLE-ROYALE	Environnement (CE)	Rue de Bel Air et Rue de la Coutellerie	65 000,00				65 000,00				
23_TCE_AES_059	CHARTRES	Environnement (CE)	Avenue d'Alsace Lorraine (CM)	41 000,00					41 000,00			
23_TCE_AES_045	CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS	Environnement (CE)	Boulevard Kennedy, rues de l'hôpital et du chêne de Lorette	88 000,00				88 000,00				
23_TCE_AES_019	CONIE-MOLITARD	Environnement (CE)	Chemin de la Gareme	9 000,00				9 000,00				
23_TCE_AES_022	COULOMBS	Environnement (CE)	Grande Rue, Rue de Villiers et Rue de Chandelle	158 000,00				158 000,00				
23_TCE_AES_091	DANGEAU	Environnement (CE)	Mézères-au-Perche, rue du Colombier	55 000,00				55 000,00				
23_TCE_AES_023	DIGNY	Environnement (CE)	Rue de la Chèvrerie et rue des Millieschamps	42 000,00				42 000,00				
23_TCE_AES_024	DONNEMAIN-SAINT-MAMES	Environnement (CE)	Rue Jean Moulin	32 000,00				32 000,00				
23_TCE_AES_025	GALLARDON	Environnement (CE)	Porte de Chartres, Trou au Lièvre, Basse du Bardet	57 000,00				57 000,00				
23_TCE_AES_026	GAS	Environnement (CE)	Rue des écoles	60 000,00				60 000,00				
23_TCE_AES_011	GOHORY	Environnement (CE)	Rues de la Mairie et du Prieuré	57 000,00				57 000,00				
23_TCE_AES_054	INTREVILLE	Environnement (CE)	Rue de Rouvray	6 000,00				6 000,00				
23_TCE_AES_005	JANVILLE-EN-BEAUCE	Environnement (CE)	Le Puiset - rues du Boei et de l'Eglise	58 000,00				58 000,00				
23_TCE_AES_008	LA CHAPELLE-DU-NOYER	Environnement (CE)	Rues du Champ Pinson, des Pendants, la Marens et ruelle des Vignarons	47 000,00				47 000,00				
23_TCE_AES_046	LA CHAUSSE-DIVRY	Environnement (CE)	Nantilly, rues de la Vallée, de la cavée et des près	94 000,00				94 000,00				
23_TCE_AES_027	LE GUE-DE-LONGROI	Environnement (CE)	Rue de Paris	51 000,00				51 000,00				
23_TCE_AES_028	LES ETILLEUX	Environnement (CE)	Rue de Saint Bomer	31 000,00				31 000,00				
23_TCE_AES_009	LOUVILLIERS-EN-DROUVAIS	Environnement (CE)	Rue de la Plesse	43 000,00				43 000,00				

TRAVAUX 2023

Communications Electroniques

Génie Civil

N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Aménageurs	usagers
			CUMUL DE L'ANNEE	2 161 000,00				1 917 000,00	244 000,00			
23_TCE_AES_029	MOLEANS	Environnement (CE)	Rue de Jean Moulin et route de Moléans	14 000,00				14 000,00				
23_TCE_AES_052	MONTIGNY-LE-CHARTIF	Environnement (CE)	Rues de Frazé, l'église, de Brou	56 000,00				56 000,00				
23_TCE_AES_050	NOGENT-LE-ROTHOU	Environnement (CE)	Rue Paul Deschanel	113 000,00				113 000,00				
23_TCE_AES_051	NOGENT-LE-ROTHOU	Environnement (CE)	Rues gouverneur, du Paty et des bouchers	37 000,00				37 000,00				
23_TCE_AES_001	SAINT-DENIS-LANNERAY	Environnement (CE)	Rues de la Bretache, des Minieres et Etang de la Bretache	78 000,00				78 000,00				
23_TCE_AES_047	SANTILLY	Environnement (CE)	Rue du Bois	55 000,00				55 000,00				
23_TCE_AES_030	SAUSSAY	Environnement (CE)	Rue de Morel	39 000,00				39 000,00				
23_TCE_AES_048	SENONCHES	Environnement (CE)	Rues de la Pyramide, des tilleuls et Av de Badinseau et des Aracias	58 000,00				58 000,00				
23_TCE_AES_031	VERT-EN-DROUVAIS	Environnement (CE)	Rue de La Mouffle et chemin Pierru	72 000,00				72 000,00				
23_TCE_AES_007	VICHÈRES	Environnement (CE)	Rues de la Forge, du Tillou, de la Gare, Ruelle de la Vigne et Impasse des Fresnes	83 000,00				83 000,00				
23_TCE_AES_055	VIEUVICQ	Environnement (CE)	rue Saint Martin, impasse de l'église et ruelle de Montzeau	56 000,00				56 000,00	56 000,00			
23_TCE_AES_032	VILLEMELUX-SUR-EURE	Environnement (CE)	Grande Rue	34 000,00				34 000,00				
23_TCE_AES_018	VITRAY-EN-BEAUCE	Environnement (CE)	Rue du départ (CM)	21 000,00				21 000,00	21 000,00			



TRAVAUX 2023

Eclairage Public
Environnement

N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Aménageurs	usagers
CUMUL DE L'ANNEE												
23_IEP_AES_035	ALLONNES	Environnement (EP)	Rue Jean Moulin, république, 14 juillet, Helle (CM)	1 544 400,00	1 287 000,00			232 800,00	24 600,00			
23_IEP_AES_020	ARCISSES	Environnement (EP)	La Poterie	49 200,00	41 000,00				8 200,00			
23_IEP_AES_010	AUNEAU-BLEURY ST SYMPHORIEN	Environnement (EP)	Avenue Gambetta, rues Armand Lefebvre, Thiers et du Champs de Enire	46 800,00	39 000,00			7 800,00				
23_IEP_AES_043	AUTHON-DU-PERCHE	Environnement (EP)	SOIZE - Rues de la Libération et de la République	44 400,00	37 000,00			7 400,00				
23_IEP_AES_044	BOISSY-LES-PERCHE	Environnement (EP)	Les loges, chemin des champs et rue du perhuit	60 000,00	50 000,00			10 000,00				
23_IEP_AES_012	BONCE	Environnement (EP)	rues Mallet, Courtesoupe et des Barres (CM)	30 000,00	25 000,00			5 000,00				
23_IEP_AES_002	BONNEVAL	Environnement (EP)	Rues de Couture, du Pont de Boisville, Briottières et Saint-Michel	49 200,00	41 000,00			8 200,00				
23_IEP_AES_006	BRECHAMPS	Environnement (EP)	Ruffin, Rues du Moulin, de l'Abreuvoir et de la Grenouillère	49 200,00	41 000,00			8 200,00				
23_IEP_AES_021	CHAPELLE-ROYALE	Environnement (EP)	Rue de Bel Air et Rue de la Coutellerie	49 200,00	41 000,00			8 200,00				
23_IEP_AES_045	CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS	Environnement (EP)	Boulevard Kennedy, rues de l'Hôpital et du chêne de Inette	78 000,00	65 000,00			13 000,00				
23_IEP_AES_019	CONIE-MOLITARD	Environnement (EP)	Chemin de la Garenne	6 000,00	5 000,00			1 000,00				
23_IEP_AES_022	COULOMBS	Environnement (EP)	Grande Rue, Rue de Villiers et Rue de Chandelle	110 400,00	92 000,00			18 400,00				
23_IEP_AES_091	DANGEAU	Environnement (EP)	Mézières-au-Perche, rue du Colombier	31 200,00	26 000,00			5 200,00				
23_IEP_AES_023	DIGNY	Environnement (EP)	Rue de la Chèverie et rue des Milleschamps	46 800,00	39 000,00			7 800,00				
23_IEP_AES_024	DONNEMAIN-SAINT-MAMES	Environnement (EP)	Rue Jean Moulin	26 400,00	22 000,00			4 400,00				
23_IEP_AES_025	GALLARDON	Environnement (EP)	Porte de Chartres, Trou au Lièvre, Basse du Baccéet	43 200,00	36 000,00			7 200,00				
23_IEP_AES_026	GAS	Environnement (EP)	Rue des écoles	50 400,00	42 000,00			8 400,00				
23_IEP_AES_011	GOHORY	Environnement (EP)	Rues de la Mairie et du Prieuré	46 800,00	39 000,00			7 800,00				
23_IEP_AES_054	INTREVILLE	Environnement (EP)	Rue de Rouvray	18 000,00	15 000,00			3 000,00				
23_IEP_AES_005	JANVILLE-EN-BEAUCE	Environnement (EP)	Le Puiset - rues du Boël et de l'Eglise	39 600,00	33 000,00			6 600,00				
23_IEP_AES_008	LA CHAPELLE-DU-NOYER	Environnement (EP)	Rues du Champ Pinson, des Pendants, la Yverne et ruelle des Vignerons	57 600,00	48 000,00			9 600,00				
23_IEP_AES_046	LA CHAUSSEE-D'IVRY	Environnement (EP)	Nantilly, rues de la Vallée, de la cavée et des prés	111 600,00	93 000,00			18 600,00				
23_IEP_AES_027	LE GUE-DE-LONGROI	Environnement (EP)	Rue de Paris	57 600,00	48 000,00			9 600,00				
23_IEP_AES_009	LOUVILLIERS-EN-DROUAIS	Environnement (EP)	Rue de la Plesse	22 800,00	19 000,00			3 800,00				
23_IEP_AES_052	MONTIGNY-LE-CHARTIF	Environnement (EP)	Rues de Frazé, l'église, de Brou	68 400,00	57 000,00			11 400,00				
23_IEP_AES_001	SAINT-DENIS-LANNERAY	Environnement (EP)	Rues de la Bretache, des Minieres et Etang de la Bretache	60 000,00	50 000,00			10 000,00				
23_IEP_AES_047	SANTILLY	Environnement (EP)	Rue du Bois	49 200,00	41 000,00			8 200,00				



TRAVAUX 2023

Eclairage Public
Environnement

N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Aménageurs	usagers
CUMUL DE L'ANNEE					1 544 400,00			232 800,00	24 600,00			
23_IEP_AES_048	SENONCHES	Environnement (EP)	Rues de la Pyramide, des tilleuls et Av de Radouillet des Arcaïas	63 600,00	53 000,00			10 600,00				
23_IEP_AES_031	VERT-EN-DROUJANS	Environnement (EP)	Rue de La Mouffe et chemin Pierru	34 800,00	29 000,00			5 800,00				
23_IEP_AES_007	VICHÈRES	Environnement (EP)	Rues de la Forge, du Tilleul, de la Gare, Ruelle de la Vigne et Impasse des Eraspas	25 200,00	21 000,00			4 200,00				
23_IEP_AES_055	VIEUVICQ	Environnement (EP)	rue saint Martin, impasse de l'église et ruelle de Mottereau	30 000,00	25 000,00				5 000,00			
23_IEP_AES_032	VILLEMEUX-SUR-EURE	Environnement (EP)	Grande Rue	20 400,00	17 000,00			3 400,00				
23_IEP_AES_018	VITRAY-EN-BEAUCE	Environnement (EP)	Rue du départ (CM)	19 200,00	16 000,00				3 200,00			



TRAVAUX 2023

Eclairage Public

Création

N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Aménageurs	usagers
		CUMUL DE L'ANNEE			21 600,00	9 000,00					12 600,00	
23_JEP_RLC_066	GAS	Création (EP dans lotissement)	Lotissement - Derrière les rues - 7 lots (SAEDEL)	21 600,00	9 000,00						12 600,00	

TRAVAUX 2023

Eclairage Public

Rénovation

N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Aménageurs	usagers
		CUMUL DE L'ANNEE			840,00			490,00				
23_IEP_RNO_126	LES RESSUINTES	Rénovation	Rénovation des systèmes de commande pour modification des heures de fonctionnement	840,00	350,00			490,00				

TRAVAUX 2023

Eclairage Public

Sinistres

N° d'affaire	Commune Principale	Type de travaux	Libellé de l'affaire	Coûts HT (sauf EP et réseaux eau TTC)	EEL	FACE	PCT	communes	groupements	concessionnaire	Aménageurs	usagers
CUMUL DE L'ANNEE				15 240,00	15 240,00							
23_IEP_SIN_120	ARCISSES	Sinistre	Sinistre avec tiers, AD-10 rue de la Flamandière	1 560,00	1 560,00							
23_IEP_SIN_117	BONCOURT	Sinistre	Sinistre avec tiers, AA-24 route de Rouvres	1 440,00	1 440,00							
23_IEP_SIN_119	DIGNY	Sinistre	Sinistre avec tiers, AE-30 ruePaul Deschanel	3 000,00	3 000,00							
23_IEP_SIN_113	JANVILLE-EN-BEAUCE	Sinistre	Sinistre sans tiers, AO-04 rue du 19 Mars 1962	1 680,00	1 680,00							
23_IEP_SIN_112	SAINT-ELIPH	Sinistre	Sinistre avec tiers, AE-08 Résidence le Pressoir	2 160,00	2 160,00							
23_IEP_SIN_121	SAINT-MAIXIME-HAUTERIVE	Sinistre	Sinistre avec tiers, AA-06 rue de la mairie	1 320,00	1 320,00							
23_IEP_SIN_118	VERNOUILLET	Sinistre	Sinistre avec tiers, BE-08 rue Jean Jacques Rousseau	1 560,00	1 560,00							
23_IEP_SIN_116	VILLEMAURY	Sinistre	Sinistre avec tiers, armoire BB sur Eteauville	2 520,00	2 520,00							

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le 06/02/2023
et de Publication le 06/02/2023
Le Président du Syndicat,
Xavier NICOLAS

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023

ID : 028-200080869-20230117-B2023_02-DE



Décision
n° B2023-02

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 17 janvier 2023
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 17 janvier 2023 à 9h30 s'est réuni à la salle Sylvia Montfort de VOVES située 5, rue Roger Gommier 28150 LES VILLAGES VOVEENS, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : 3 janvier 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 17

- vote(s) pour : 17
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAIS, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Eric GIRONDEAU, M. Philippe MORELLE (pouvoir à M. PANAIS), Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

OBJET : DEMANDE D'ADHESION A LA COMPETENCE CONSEIL ENERGETIQUE PAR LA COMMUNE DE THIVILLE

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Conseil énergétique exprimée par la commune de THIVILLE.

En l'état, l'ensemble des documents nécessaires à l'examen de la demande a bien été transmis au Syndicat et celui-ci dispose ainsi de toutes les informations indispensables à l'accompagnement énergétique de la collectivité.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- Approuve l'adhésion de la commune de THIVILLE à la compétence Conseil énergétique ;
- Conditionne cette adhésion à l'adoption par la collectivité d'une délibération acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement du service de Conseil en énergie tel qu'adopté par le comité syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir, étant précisé que la date d'effet du transfert de la compétence est fixée au 1^{er} juillet 2023.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président



Xavier NICOLAS

ENERGIE
Eure-et-Loir

65, rue du Maréchal Leclerc
28110 Lucé
Tél : 02 37 84 07 85
Fax : 02 37 84 07 86
contact@energie28.fr

www.energie28.fr

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le ..6/02/2023
et de Publication le ..6/02/2023
Le Président du Syndicat,
Xavier NICOLAS

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023

ID : 028-200080869-20230117-B2023_03-DE



Décision
n° B2023-03

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 17 janvier 2023
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 17 janvier 2023 à 9h30 s'est réuni à la salle Sylvia Montfort de VOVES située 5, rue Roger Gommier 28150 LES VILLAGES VOVEENS, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : 3 janvier 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 17

- vote(s) pour : 17
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAIS, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Eric GIRONDEAU, M. Philippe MORELLE (pouvoir à M. PANAIS), Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

OBJET : DEMANDE D'ADHESION A LA COMPETENCE CONSEIL ENERGETIQUE PAR LA COMMUNE DE TREMBLAY LES VILLAGES

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Conseil énergétique exprimée par la commune de Tremblay les Villages.

En l'état, l'ensemble des documents nécessaires à l'examen de la demande a bien été transmis au Syndicat et celui-ci dispose ainsi de toutes les informations indispensables à l'accompagnement énergétique de la collectivité.

Ainsi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **Approuve** l'adhésion de la commune de Tremblay les Villages à la compétence Conseil énergétique ;
- **Conditionne** cette adhésion à l'adoption par la collectivité d'une délibération acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement du service de Conseil en énergie tel qu'adopté par le comité syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir, étant précisé que la date d'effet du transfert de la compétence est fixée au 1^{er} juillet 2023.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Président



Xavier NICOLAS

ENERGIE
Eure-et-Loir

65, rue du Maréchal Leclerc
28110 Lucé
Tél : 02 37 34 07 85
Fax : 02 37 34 07 86
contact@energie28.fr

www.energie28.fr

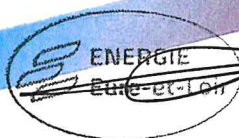
Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le 06/02/2023
et de Publication le 06/02/2023
Le Président du Syndicat,
Xavier NICOLAS

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023

ID : 028-200080869-20230117-B2023_04-DE



Décision
n° B2023-04

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 17 janvier 2023
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 17 janvier 2023 à 9h30 s'est réuni à la salle Sylvia Montfort de VOVES située 5, rue Roger Gommier 28150 LES VILLAGES VOVEENS, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : 3 janvier 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 17

- vote(s) pour : 17
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Etaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoît PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAI, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Eric GIRONDEAU, M. Philippe MORELLE (pouvoir à M. PANAI), Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

OBJET : CONVENTION D'ACCES AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE.

Monsieur le Président rappelle que l'énergie représente une part importante des dépenses de fonctionnement des collectivités et que bien souvent celles-ci ne disposent pas à l'interne de moyens suffisants pour mettre en œuvre une véritable politique de maîtrise de l'énergie. Aussi, face à l'augmentation des coûts énergétiques et au regard des enjeux climatiques, ENERGIE Eure-et-Loir a choisi de développer un service dit de Conseil en Energie destiné à aider les collectivités présentes sur son territoire à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques et à les accompagner dans leurs projets de rénovation de leurs bâtiments publics. Ce service se caractérise notamment par des missions de conseil, d'accompagnement technique et financier et par la mise à disposition d'agents spécialisés dans l'expertise et l'animation devant faciliter la mise en œuvre d'une politique énergétique efficace et ambitieuse.

Dans ces conditions, il est proposé de définir par convention les modalités par lesquelles les collectivités et ENERGIE Eure-et-Loir entendent travailler ensemble en faveur de la transition énergétique et plus particulièrement à la rénovation énergétique du patrimoine bâti.

Aussi, après avoir délibéré, le Bureau syndical :

- Approuve la convention d'accès au service de conseil en énergie.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes conventions avec les collectivités potentiellement concernées et tous documents afférents à la présente décision.

Le Président



Xavier NICOLAS

ENERGIE
Eure-et-Loir

65, rue du Maréchal Leclerc
28110 Lucé
Tél : 02 37 84 07 85
Fax : 02 37 84 07 86
contact@energie28.fr

www.energie28.fr

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le

ID : 028-200080869-20230117-B2023_04-DE



CONVENTION D'ACCES AU SERVICE DE CONSEIL EN ÉNERGIE

Commune : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX



SOMMAIRE

PARTIES SIGNATAIRES ET PREAMBULE	PAGE 3
ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION	PAGE 3
ARTICLE 2 : DESCRIPTIF DU SERVICE ET ENGAGEMENTS DES PARTIES	PAGE 3
ARTICLE 3 : MANDAT D'ACCESSIBILITE AUX DONNEES DE CONSOMMATION ET DE FACTURATION DES ENERGIES DE LA COMMUNE	PAGE 5
ARTICLE 4 : LIMITES DE LA CONVENTION	PAGE 6
ARTICLE 5 : SOUTIEN FINANCIER AUX PROJETS DE RENOVATION DU PATRIMOINE BATI COMMUNAL	PAGE 6
ARTICLE 6 : COMMUNICATION	PAGE 6
ARTICLE 7 : DUREE	PAGE 6
ARTICLE 8 : COTISATION DE LA COMMUNE AU SERVICE	PAGE 7
ARTICLE 9 : CONDITIONS DE RESILIATION ET LITIGES	PAGE 7
ANNEXE 1 : MANDAT D'ACCESSIBILITE AUX DONNEES DE LA COMMUNE EN MATIERE DE CONSOMMATION ET DE FACTURATION DES ENERGIES	PAGE 8

ENTRE LES PARTIES SOUSSIGNEES :

- **ENERGIE Eure-et-Loir**, établissement Public de type syndicat mixte fermé dont le siège est situé 65 rue du Maréchal Leclerc - 28110 LUCÉ, représenté par Monsieur Xavier NICOLAS, agissant en qualité de Président, dûment habilité à l'effet de signer la présente convention par délibération du Bureau syndical en date du,

ci-après dénommé "le Syndicat",

ET

- la commune de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, représentée par xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx, agissant en qualité de Maire, dûment habilité/ée à l'effet de signer la présente convention par délibération du Conseil municipal,

ci-après dénommée "la commune",

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

L'énergie représente une part importante des dépenses de fonctionnement des communes alors que celles-ci, et tout particulièrement les plus petites d'entre elles, ne disposent bien souvent pas à l'interne des moyens suffisants pour mettre en œuvre une véritable politique de maîtrise de l'énergie.

Face à l'augmentation des coûts énergétiques et au regard des enjeux climatiques, ENERGIE Eure-et-Loir a choisi de développer un service dit de Conseil en Energie destiné à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques et à les accompagner dans leurs projets de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Ce service se caractérise notamment par des missions de conseil, d'accompagnement technique et financier et par la mise à disposition d'agents spécialisés dans l'expertise et l'animation devant faciliter la mise en œuvre d'une politique énergétique efficace et ambitieuse à l'échelle de la commune.

ARTICLE 1^{er} - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités par lesquelles la commune et ENERGIE Eure-et-Loir entendent travailler ensemble en faveur de la transition énergétique et plus particulièrement à la rénovation énergétique du patrimoine bâti de la commune.

ARTICLE 2 - DESCRIPTIF DU SERVICE

ENERGIE Eure-et-Loir s'engage à apporter conseil et assistance à la commune en vue d'une meilleure maîtrise de ses consommations et de ses dépenses énergétiques.

Cette mission donne lieu :

- à l'élaboration de diagnostics énergétiques du patrimoine bâti de la commune,
- au suivi des consommations énergétiques et des contrats avec les fournisseurs ainsi qu'à des conseils en matière d'optimisation tarifaire, de choix des matériels et des équipements, de priorisation des investissements,

- à des préconisations en matière de faisabilité quant à la production d'énergies renouvelables,
- à un accompagnement de la commune lors d'opérations sur son patrimoine bâti en vue de rationaliser l'usage de l'énergie, que ce soit lors des phases préalables d'achat public (choix techniques, préparation des cahiers des charges, analyse de devis, sélection de prestataires) ou lors de travaux, de leur exécution à leur réception, en lui apportant assistance et appui technique,
- à un soutien financier du syndicat dans les conditions fixées par le Comité Syndical,
- à l'animation d'opérations de formation et de sensibilisation sur la maîtrise de la demande d'énergie à l'intention des élus, des personnels de la commune, des utilisateurs de locaux (associations), des usagers et des jeunes publics.

2.1 - Engagements d'ENERGIE Eure-et-Loir

Le Syndicat s'engage à :

- o **mettre en place les moyens adéquats** pour l'exécution de la présente convention, et en particulier à missionner un agent spécialisé qui sera l'interlocuteur de la commune et dont le rôle premier sera de lui apporter un appui technique pour toutes actions d'économie d'énergie s'appliquant au patrimoine bâti,
- o **dresser un bilan énergétique sur une grappe de sites prioritaires** (4 au maximum) et présenter celui-ci aux représentants de la commune,
- o **travailler à la mise en place d'un plan pluriannuel d'actions** en vue d'une meilleure maîtrise et d'une réduction des consommations énergétiques,
- o **réaliser des notes d'opportunités pour la rénovation du patrimoine ciblé** concernant les objectifs potentiels à atteindre, les solutions techniques envisageables et les financements possibles,
- o **étudier l'opportunité de développer le recours aux énergies renouvelables,**
- o **assurer une assistance sur les études ou projets** menés par la commune pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et l'aide à la gestion de l'énergie (isolation thermique des bâtiments, rénovation des installations de chauffage, projets d'énergies renouvelables, travail sur l'éclairage public, campagnes de mesures de température...),
- o **réaliser des synthèses des consommations d'énergie,**
- o **informer et sensibiliser** les élus, le personnel et les usagers des bâtiments publics.

En contrepartie de sa mission d'accompagnement auprès de la commune, le Syndicat peut agir en tant que tiers regroupueur des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus des actions entreprises dans le but de les valoriser et d'en affecter le produit dans des mesures de soutien à la transition énergétique.

Par ailleurs, le Syndicat s'engage à respecter strictement la confidentialité des informations qui lui sont transmises par la commune. Il est en particulier tenu à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution des missions objet de la présente convention.

2.2 - Engagements de la commune

La commune s'engage à :

- **désigner un « élu référent »** qui sera l'interlocuteur privilégié du Syndicat tout au long de l'exécution de la présente convention,
- **transmettre au Syndicat :**
 - à la signature de la présente convention et pour la réalisation d'un bilan énergétique, les factures d'énergies afférentes aux 3 dernières années,
 - puis de façon régulière toutes les factures ultérieures en vue de permettre le suivi énergétique de la commune,
- **assurer la transmission rapide des informations et documents nécessaires** à la mission du conseiller mandaté par le syndicat et faciliter les interventions de celui-ci (accès aux locaux, aux contrats, aux données diverses...),
- **informer le conseiller mandaté par le syndicat :**
 - de toutes modifications apportées sur les bâtiments (travaux, changement d'équipement, de tarification ou d'énergie) et/ou sur leurs conditions d'utilisation,
 - de tout projet de construction ou de rénovation et ce le plus en amont possible (avant la phase de programmation).
- **contribuer au financement du service** dans les conditions prévues à l'article 8 de la présente convention.

Sur un plan général, la commune demeure seule en charge de décider des suites à donner aux recommandations prodiguées par ENERGIE Eure-et-Loir en matière de solutions techniques, de programmation et de priorisation des projets de rénovation énergétique de ses bâtiments publics.

ARTICLE 3 - MANDAT D'ACCESSIBILITE AUX DONNÉES DE LA COMMUNE EN MATIERE DE CONSOMMATION ET DE FACTURATION DES ENERGIES

La commune donne mandat au Syndicat pour obtenir, en son nom et pour son compte, l'ensemble de ses données de consommations et de dépenses d'énergie (électricité, gaz, fluides...) auprès des différents fournisseurs d'énergie et gestionnaires de réseaux.

La commune autorise également le Syndicat à procéder à la collecte, à la visualisation et au traitement de ces données, sous réserve que celles-ci conservent leur caractère confidentiel et ne fassent pas l'objet de transmission à des tiers, de quelque manière et sur quelque support que ce soit.

ARTICLE 4 - LIMITES DE LA CONVENTION

Les missions décrites à la présente convention sont des missions de conseil et d'assistance et non de maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre. La commune conserve la totale maîtrise des décisions à prendre dont elle reste seule responsable ainsi que de la suite à donner aux éventuels travaux et/ou actions qui pourraient lui être préconisés par le Syndicat.

En cas de projet complexe, des études complémentaires spécifiques peuvent s'avérer nécessaires. Dans ce cas, la commune demeure en charge de mandater un bureau d'études spécialisé. Elle mentionne le Syndicat et ses missions d'assistance dans tout avis d'appel public à la concurrence afin de bien faire identifier le rôle de celui-ci auprès des entreprises candidates et de leurs équipes d'ingénierie.

ARTICLE 5 - SOUTIEN FINANCIER AUX PROJETS DE RENOVATION DU PATRIMOINE BATI COMMUNAL

Chaque année, le comité syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir arrête le budget dédié aux aides financières en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics. Les modalités d'octroi, de calcul et de versement de l'aide du Syndicat sont contenues au règlement portant « *service de conseil en énergie pour le suivi énergétique des bâtiments publics* ».

L'aide du Syndicat susceptible d'être octroyée demeure subordonnée à l'examen préalable du projet et à l'accord du Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir. Elle est cumulable sous conditions avec d'autres financements.

ARTICLE 6 - COMMUNICATION

La commune s'engage à associer ENERGIE Eure-et-Loir et à citer son accompagnement dans toute opération de communication relative aux actions réalisées dans le cadre de la mission de suivi énergétique des bâtiments publics.

ARTICLE 7 - DURÉE

La présente convention prend effet après avoir fait l'objet des formalités administratives d'usage, notamment en matière de contrôle et de publication.

La durée initiale d'accès au service est fixée à 3 ans :

- à compter du 1^{er} janvier
- à compter du 1^{er} juillet (dans ce cas, la fraction de période annuelle comprise entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre de l'année d'accès au service se cumule à la durée précitée).

Cette durée initiale d'accès au service s'avère nécessaire pour la mise en place des outils et des ressources indispensables à la bonne réalisation des missions et au contrôle de l'efficacité des actions menées.

Sauf dénonciation, la convention fait ensuite l'objet d'une reconduction tacite annuelle. Elle peut alors être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par délibération adoptée avant le 30 juin de l'année N pour une prise d'effet au 1^{er} janvier de l'année N+1. Les engagements réciproques des parties s'achèvent alors au 31 décembre de la période en cours.

ARTICLE 8 - COTISATION DE LA COMMUNE AU SERVICE

En contrepartie de la mission d'accompagnement et d'assistance objet de la présente convention, la commune est redevable envers le Syndicat du versement d'une cotisation annuelle dont le montant est arrêté par le comité syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir (pour information 0.80 € par habitant pour l'exercice 2023). Ce montant est reporté au recueil portant « *Tarifs et barèmes d'ENERGIE Eure-et-Loir relatifs aux différentes compétences et activités exercées* ».

Le recensement de la population servant au calcul de la cotisation correspond à la population municipale arrêtée au dernier exercice connu. En cas d'accès au service intervenant en cours d'année civile, la cotisation afférente à la première année est calculée prorata temporis.

La commune se libère annuellement des sommes dues auprès de la Pairie Départementale d'Eure-et-Loir, suite à l'émission d'un titre de recette par ENERGIE Eure-et-Loir.

ARTICLE 9 - CONDITIONS DE RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des engagements décrits dans la convention ou de la survenance d'un évènement indépendant de la volonté des parties, la convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties sans contreparties financières. Cette demande motivée sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception et respectera un délai minimum de trois mois.

Les parties s'engagent à résoudre à l'amiable les différends qui pourraient naître de l'interprétation et de l'exécution de la présente convention. A défaut de règlement amiable dans un délai raisonnable, le litige sera porté à la diligence de l'une ou l'autre partie devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

***La présente convention est établie en deux exemplaires originaux,
dont un pour chacune des parties.***

à Lucé, le

Pour ENERGIE Eure-et-Loir

le Président

Xavier NICOLAS

Pour la commune

de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

le Maire

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

ANNEXE 1 A LA CONVENTION
MANDAT D'ACCESSIBILITE AUX DONNEES DE LA COMMUNE
EN MATIERE DE CONSOMMATION ET DE FACTURATION DES ENERGIES

Je soussigné(e), xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx,

Maire de la commune de xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx,

autorise ENERGIE Eure-et-Loir à obtenir en tant que de besoin, auprès de tous les gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité et de gaz et de tous les fournisseurs d'électricité, de gaz et de fluides l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison en énergie de la commune.

Fait à

le

LE MAIRE

.....

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023

ID : 028-200080869-20230117-B2023_05-DE



Décision
n° B2023-05

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 17 janvier 2023
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 17 janvier 2023 à 9h30 s'est réuni à la salle Sylvia Montfort de VOVES située 5, rue Roger Gommier 28150 LES VILLAGES VOVEENS, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : 3 janvier 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 17

- vote(s) pour : 17
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoît PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAIIS, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Eric GIRONDEAU, M. Philippe MORELLE (pouvoir à M. PANAIIS), Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

OBJET : DEMANDE D'ADHESION A LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC PAR LA COMMUNE DE CHAPELLE GUILLAUME

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Eclairage Public exprimée par la commune de CHAPELLE GUILLAUME.

A réception de cette demande, l'inventaire des installations d'éclairage ainsi que les diagnostics énergétiques ont été réalisés et ont produit les données suivantes :

Collectivité	Nombre de foyers lumineux	Proportion de sources énergivores
CHAPELLE GUILLAUME	31	7%

En l'état, le recensement des installations fait également ressortir à l'échelle de cette commune :

- 3 armoires de commandes,
- un investissement estimé à 1 200€ HT pour l'élimination totale des installations encore équipées de sources énergivores,
- un investissement estimé à 780€ HT pour le géoréférencement des réseaux souterrains.

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le 06/02/2023
et de Publication le 06/02/2023

Le Président du Syndicat,
Xavier NICOLAS



Envoyé en préfecture le 06/02/2023
Reçu en préfecture le 06/02/2023
Publié le 06/02/2023
ID : 028-200080869-20230117-B2023_05-DE



Enfin le Syndicat dispose de l'attestation visée du receveur public portant sur la valeur comptable des équipements propriété de la collectivité destinés à être mis à disposition d'ENERGIE Eure-et-Loir pour l'exercice de ses missions.

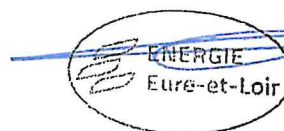
Aussi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- Emet un avis favorable à la demande d'adhésion à la compétence Eclairage Public exprimée par la commune de CHAPELLE GUILLAUME,
- Conditionne cette adhésion :
 - o au fait que la collectivité concernée s'engage aux côtés du Syndicat, à réaliser à court terme un programme de travaux dédié à la remise à niveau des installations existantes tel que prévu au tableau ci-dessous,

Travaux à réaliser	CHAPELLE GUILLAUME
coût prévisionnel (€ HT) pour travaux d'élimination des sources énergivores	1 200 €
nécessité de travaux de mise aux normes, de mise en sécurité ...	NON
coût estimatif HT de ces travaux	
coût estimatif pour la mise en place d'horloges astronomiques (€ HT)	
coût estimatif des frais de géoréférencement des réseaux (€ HT)	780 €
TOTAL GÉNÉRAL	1 980 €

- o à l'adoption d'une délibération par la collectivité acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement « Conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence éclairage public » tel qu'adopté par le comité syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir ; étant précisé que la date d'effet du transfert de la compétence Eclairage Public ne pourra intervenir qu'à compter du 1^{er} jour du mois suivant la délibération adoptée par la collectivité.
- Autorise Monsieur le Président à signer l'état contradictoire à intervenir portant sur les biens appelés à être mis à disposition du Syndicat.

Le Président



Xavier NICOLAS

ENERGIE
Eure-et-Loir

65, rue du Maréchal Leclerc
28110 Lucé
Tél : 02 37 84 07 85
Fax : 02 37 84 07 86
contact@energie28.fr

www.energie28.fr

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023

ID : 028-200080869-20230117-B2023_06-DE



Décision
n° B2023-06

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 17 janvier 2023
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 17 janvier 2023 à 9h30 s'est réuni à la salle Sylvia Montfort de VOVES située 5, rue Roger Gommier 28150 LES VILLAGES VOVEENS, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : 3 janvier 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 17

- vote(s) pour : 17
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAIS, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Eric GIRONDEAU, M. Philippe MORELLE (pouvoir à M. PANAIS), Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

OBJET : DEMANDE D'ADHESION A LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC PAR LA COMMUNE DE LE BOULLAY MIVOYE

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Eclairage Public exprimée par la commune de LE BOULLAY MIVOYE.

A réception de cette demande, l'inventaire des installations d'éclairage ainsi que les diagnostics énergétiques ont été réalisés et ont produit les données suivantes :

Collectivité	Nombre de foyers lumineux	Proportion de sources énergivores
LE BOULLAY MIVOYE	128	1%

En l'état, le recensement des installations fait également ressortir à l'échelle de cette commune :

- 5 armoires de commandes,
- un investissement estimé à 600€ HT pour l'élimination totale des installations encore équipées de sources énergivores,
- un investissement estimé à 3 185€ HT pour le géoréférencement des réseaux souterrains.

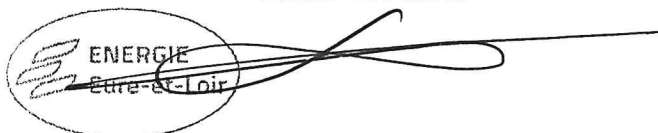
Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le 06/02/2023
et de Publication le 06/02/2023
Le Président du Syndicat,
Xavier NICOLAS

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023

ID : 028-200080869-20230117-B2023_06-DE



Enfin le Syndicat dispose de l'attestation visée du receveur public portant sur la valeur comptable des équipements propriété de la collectivité destinés à être mis à disposition d'ENERGIE Eure-et-Loir pour l'exercice de ses missions.

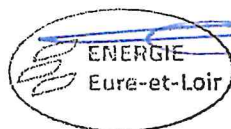
Aussi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- Emet un avis favorable à la demande d'adhésion à la compétence Eclairage Public exprimée par la commune de LE BOULLAY MIVOYE,
- Conditionne cette adhésion :
 - o au fait que la collectivité concernée s'engage aux côtés du Syndicat, à réaliser à court terme un programme de travaux dédié à la remise à niveau des installations existantes tel que prévu au tableau ci-dessous,

Travaux à réaliser	LE BOULLAY MIVOYE
coût prévisionnel (€ HT) pour travaux d'élimination des sources énergivores	600 €
nécessité de travaux de mise aux normes, de mise en sécurité ...	NON
coût estimatif HT de ces travaux	
coût estimatif pour la mise en place d'horloges astronomiques (€ HT)	
coût estimatif des frais de géoréférencement des réseaux (€ HT)	3 185 €
TOTAL GÉNÉRAL	3 785 €

- o à l'adoption d'une délibération par la collectivité acceptant sans restriction les dispositions contenues au règlement « Conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence éclairage public » tel qu'adopté par le comité syndical d'ENERGIE Eure-et-Loir ; étant précisé que la date d'effet du transfert de la compétence Eclairage Public ne pourra intervenir qu'à compter du 1^{er} jour du mois suivant la délibération adoptée par la collectivité.
- Autorise Monsieur le Président à signer l'état contradictoire à intervenir portant sur les biens appelés à être mis à disposition du Syndicat.

Le Président



Xavier NICOLAS

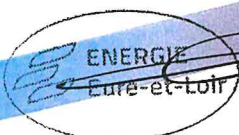
ENERGIE
Eure-et-Loir

65, rue du Maréchal Leclerc
28110 Lucé
Tél : 02 37 84 07 85
Fax : 02 37 84 07 86
contact@energie28.fr

www.energie28.fr

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le 06/02/2023
et de Publication le 06/02/2023
Le Président du Syndicat,
Xavier NICOLAS

Envoyé en préfecture le 06/02/2023
Reçu en préfecture le 06/02/2023
Publié le 06/02/2023
ID : 028-200080869-20230117-B2023_07-DE



Décision
n° B2023-07

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 17 janvier 2023
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 17 janvier 2023 à 9h30 s'est réuni à la salle Sylvia Montfort de VOVES située 5, rue Roger Gommier 28150 LES VILLAGES VOVEENS, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : 3 janvier 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 17

- vote(s) pour : 17
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Etaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAI, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Eric GIRONDEAU, M. Philippe MORELLE (pouvoir à M. PANAI), Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

OBJET : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE GUILLEVILLE ET ENEDIS RELATIVE A L'USAGE DU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE BASSE TENSION (BT) POUR L'INSTALLATION D'ANTENNES POUR LE RESEAU LORA SUR LES SUPPORTS DE RESEAU AERIEN.

Monsieur le Président expose que la commune de GUILLEVILLE a sollicité ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre de l'installation d'antennes pour le réseau LORA (télécommunication radio pour la relève de compteurs d'eau principalement) sur les supports aériens du réseau public de distribution d'électricité.

Afin de pouvoir répondre à cette demande, il convient d'établir une convention spécifique entre ENERGIE Eure-et-Loir, autorité concédante et organisatrice de la distribution publique d'électricité, ENEDIS, concessionnaire du réseau, et la commune GUILLEVILLE.

En l'état, la convention fixe les conditions techniques et financières relatives à l'installation, la maintenance et l'exploitation des appareillages. De même, elle a pour objet de définir les conditions d'utilisation du réseau de distribution publique d'électricité pour l'établissement et l'exploitation des installations constitutives du réseau LORA. Etant précisé que la Commune de Guilleville s'engage à ne pas porter atteinte au bon fonctionnement de la distribution publique d'électricité ainsi qu'à faire respecter la présente convention par les entreprises travaillant pour son compte.

Aussi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical autorise Monsieur le Président à signer avec ENEDIS, concessionnaire du réseau public de distribution d'électricité, et la commune de Guilleville la convention relative à l'usage du réseau de distribution publique d'électricité basse tension (BT) pour l'installation d'antennes pour le réseau LORA sur les supports de réseaux aériens.

Le Président

ENERGIE
Eure-et-Loir

65, rue du Maréchal Leclerc
28110 Lucé
Tél : 02 37 84 07 85
Fax : 02 37 84 07 86
contact@energie28.fr

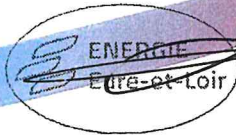


Xavier NICOLAS

www.energie28.fr

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le 06/02/2023
et de Publication le 06/02/2023
Le Président du Syndicat,
Xavier NICOLAS

Envoyé en préfecture le 06/02/2023
Reçu en préfecture le 06/02/2023
Publié le 06/02/2023
ID : 028-200080869-20230117-B2023_08-DE



Décision
n° B2023-08

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 17 janvier 2023
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 17 janvier 2023 à 9h30 s'est réuni à la salle Sylvia Montfort de VOVES située 5, rue Roger Gommier 28150 LES VILLAGES VOVEENS, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : 3 janvier 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 17

- vote(s) pour : 17
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Etaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAIS, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Était excusé(s) : M. Eric GIRONDEAU, M. Philippe MORELLE (pouvoir à M. PANAIS), Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

OBJET : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE GUILLEVILLE RELATIVE AU RACCORDEMENT D'ANTENNES DU RESEAU LORA DANS DES ARMOIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC.

Monsieur le Président expose que la commune de GUILLEVILLE a sollicité ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre de l'installation d'antennes pour le réseau LORA (protocole de télécommunication radio pour la relève de compteurs d'eau principalement) pour l'utilisation des armoires d'éclairage public en vue du raccordement électrique de ladite/desdites antenne(s).

Pour mémoire, ENERGIE Eure-et-Loir est l'exploitant du réseau d'éclairage public sur la commune suite à un transfert de compétence intervenu en date du 1^{er} janvier 2013.

Dans ces conditions, il convient d'établir une convention spécifique entre le syndicat et la commune GUILLEVILLE afin de fixer les droits et obligations de la commune (agissant directement ou par l'intermédiaire de prestataires) en matière d'intervention sur les armoires d'éclairage public dans le cadre du raccordement électrique de ladite/desdites antenne(s). Etant précisé que la Commune de Guilleville s'engage à ne pas porter atteinte au bon fonctionnement de l'éclairage public pendant la phase d'installation et d'exploitation de ou des antennes et de leur alimentation en énergie électrique.

Aussi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical autorise Monsieur le Président à signer avec la commune de Guilleville la convention relative au raccordement d'antennes du réseau LORA dans des armoires d'éclairage public.

Le Président



Xavier NICOLAS

ENERGIE
Eure-et-Loir

65, rue du Maréchal Leclerc
28110 Lucé
Tél : 02 37 84 07 85
Fax : 02 37 84 07 86
contact@energie28.fr

www.energie28.fr

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023

ID : 028-200080869-20230117-C2023_09-DE



Décision
n° B2023-09

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 17 janvier 2023
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 17 janvier 2023 à 9h30 s'est réuni à la salle Sylvia Montfort de VOVES située 5, rue Roger Gommier 28150 LES VILLAGES VOVEENS, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : 3 janvier 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 16

- vote(s) pour : 16
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoit PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAIS, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Eric GIRONDEAU, M. Philippe MORELLE (pouvoir à M. PANAIS), Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

OBJET : CONDITIONS DE FINANCEMENT DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LA SAS ENER28 (SOLAIRE DE L'AUNAY) :
AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRAT DE NANTISSEMENT DU COMPTE-TITRES FINANCIERS ET DE L'ACCORD INTERCREANCIERS.

Le bureau syndical du 7 juin 2022 a validé l'entrée d'ENERGIE Eure-et-Loir au capital de la SAS ENER28 à hauteur de 30%. Cette société de projets a été créée en partenariat avec Ener CENTRE-VAL DE LOIRE pour le développement, la construction et l'exploitation de la centrale de Nogent-Le-Rotrou.

Dans le cadre du financement de la construction de la centrale de Nogent-Le-Rotrou (NLR), la SAS ENER28 souhaite en qualité d'emprunteur (ci-après l' « Emprunteur ») conclure avec la Banque Populaire (le « Prêteur »), une convention de crédit (ci-après la « Convention de Crédit ») dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant de prêt Long Terme de : 3.300.000 € (+/- 100.000 €)
- Montant du crédit de TVA : 800.000 €
- Taux d'intérêt : 3,80 %
- Durée : 20 ans
- Gearing : de l'ordre de 85 % / 15 %
- Soit des apports en CCA : 600.000 € (+/- 100.000 €)

Les garanties exigées dans le cadre de la Convention de Crédit :

- Nantissement de compte-titres en 1^{er} rang portant sur sur l'intégralité des titres de l'Emprunteur,
- Nantissement des comptes bancaires de la SAS ENER28,

ENERGIE
Eure-et-Loir

65, rue du Maréchal Leclerc
28110 Lucé
Tél : 02 37 84 07 85
Fax : 02 37 84 07 86
contact@energie28.fr

www.energie28.fr



- Cession Dailly des créances au titre :
 - du contrat d'achat de l'électricité,
 - des indemnités dues et à devoir dans le cadre des contrats de projets (construction, maintenance),
 - des polices d'assurance en phase de construction et en phase d'exploitation souscrites par l'Emprunteur,
 - des créances TVA,
- Gage sans dépossession des matériels.

(Ci-après ensemble les « Sûretés »).

Les Sûretés et la Convention de Crédit sont ci-après dénommés ensemble les « Documents de Financement ».

(1) En garantie des obligations de l'Emprunteur au titre de la Convention de Crédit, il est envisagé qu'ENERGIE Eure-et-Loir en qualité d'actionnaire s'engage à nantir en premier rang les actions qu'il détient dans le capital social de l'Emprunteur en faveur du Prêteur (le « Contrat de Nantissement du Compte-Titres Financiers ») (en ce inclus la déclaration de nantissement y afférente).

Il est également prévu qu'un accord Intercréanciers (ci-après l'« Accord Intercréanciers ») entre le Prêteur, l'Emprunteur et les actionnaires de la SAS ENER28 soit conclu afin d'encadrer notamment :

- La subordination des paiements et créances de la SAS ENER28 au Prêteur,
- L'engagement des actionnaires de la SAS ENER28 d'apports en fonds propres et apports en fonds propres complémentaires sous réserve du respect des dispositions du code général des collectivités territoriales,
- L'engagement des actionnaires de la SAS ENER28 de maintenir leur participation au capital de la SAS ENER28.

Le bureau syndical est appelé à statuer ce jour sur :

- L'examen des termes et conditions et autorisation de la conclusion par ENERGIE Eure-et-Loir en qualité d'actionnaire de la SAS ENER28 (i) du Contrat de Nantissement du Compte-Titres Financiers et (ii) de l'Accord Intercréanciers,
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

Ayant pris connaissance des conditions de financement de la centrale Nogent-Le-Rotrou et notamment des termes et conditions des projets du Contrat de Nantissement du Compte-Titres Financiers et de l'Accord Intercréanciers, après avoir délibéré le bureau syndical,

- Prend acte que la conclusion et la mise en œuvre des opérations visées dans le Contrat de Nantissement du Compte-Titres Financiers et l'Accord Intercréanciers auxquels ENERGIE Eure-et-Loir est partie, sont bien conformes à l'intérêt social du syndicat ;

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023

Besoin
Levraut

ID : 028-200080869-20230117-C2023_09-DE



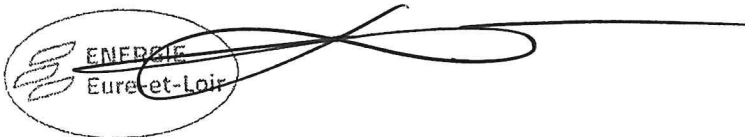
- Approuve les termes du projet de Contrat de Nantissement du Compte-Titres Financiers et du projet de l'Accord Intercréanciers auxquels ENERGIE Eure-et-Loir est partie ;
- Autorise la signature et l'exécution du Contrat de Nantissement du Compte-Titres Financiers et de l'Accord Intercréanciers auxquels ENERGIE Eure-et-Loir est partie, ainsi que tous autres documents devant être négociés et signés dans le cadre de la conclusion de la Convention de Crédit ou plus généralement en relation avec la Convention de Crédit ;
- Autorise Monsieur le président avec possibilité de subdélégation, à signer le Contrat de Nantissement du Compte-Titres Financiers, l'Accord Intercréanciers et tout autre document devant être négocié et signé dans le cadre de la conclusion de la Convention de Crédit ou plus généralement en relation avec la Convention de Crédit et à effectuer toute déclaration, certification, formalité et démarche nécessaire ou utile à la conclusion des Documents de Financement afin de leur donner plein effet.

Le Président



Xavier NICOLAS

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le 06/02/2023
et de Publication le 06/02/2023
Le Président du Syndicat,
Xavier NICOLAS



ENERGIE
Eure-et-Loir

65, rue du Maréchal Leclerc
28110 Lucé
Tél : 02 37 84 07 85
Fax : 02 37 84 07 86
contact@energie28.fr

www.energie28.fr

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023

ID : 028-200080869-20230117-B2023_10-DE



Décision
n° B2023-10

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 17 janvier 2023
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 17 janvier 2023 à 9h30 s'est réuni à la salle Sylvia Montfort de VOVES située 5, rue Roger Gommier 28150 LES VILLAGES VOVEENS, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : 3 janvier 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 17

- vote(s) pour : 17
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoît PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAI, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Eric GIRONDEAU, M. Philippe MORELLE (pouvoir à M. PANAI), Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

OBJET : PROGRAMME 2023 D'AMELIORATION ENERGETIQUE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (AME).

Dans un contexte de très fort renchérissement des coûts de l'énergie, Monsieur le Président expose que le Syndicat doit faire face à une très forte demande des collectivités pour convertir en led les installations d'éclairage public, en vue d'une plus grande maîtrise de leurs consommations et de leurs dépenses énergétiques.

Ainsi, sur 204 collectivités concernées par la compétence éclairage public, 83 d'entre elles ont souhaité disposer de chiffrages prévisionnels de travaux AME. Le montant global des investissements correspondants s'élève à 3.85 M€ HT, soit bien au-delà des crédits inscrits au budget (3.1 M€ HT) malgré l'effort conséquent opéré pour 2023 (budget multiplié par 2.62 par rapport aux orientations budgétaires).

Saisie de cette problématique, la commission éclairage public a fait état de diverses propositions pour la priorisation des dossiers :

- 1) priorité aux projets prévoyant un fonctionnement permanent ou partiel de l'éclairage public comparativement à ceux prévoyant une extinction totale,
- 2) priorité aux communes dont le parc est constitué à moins de 2/3 de luminaires led,
- 3) caractère non prioritaire des communes concernées par un projet d'enfouissement (intégrant lui-même systématiquement la mise en œuvre de luminaires led).

SIMULATION PROGRAMME EP "AME" 2023



PROGRAMME 2023
ENERGIE Eure-et-Loir

PROGRAMME 2023
FONDS VERT

PL à fin 2022 : 43 264
Led à fin 2022 : 16 239

x

PL à fin 2022 : 43 264
Led à fin 2022 : 16 239

COMMUNES	mode de fonct.	Nbre Points lumineux à fin Programme 2022		Nbre total de PL	dont Led	dont autres	Projet retenu	BUDGET HT :		Taux de Trx retenu	SOLDE :	ENERGIE Eure-et-Loir		coût total HT	Nbre PL traités sur 2023	Taux de dossier proposé	TVA	FONDS VERT		coût total HT	Nbre PL traités sur 2023	Taux Led travaux fin prog 2023	
		620 000 €	1 240 000 €					40%	60%			20%	20%					20%	20%				
43		23 637	35,75%	64,25%			43	518 300 €	1 036 600 €	1 554 900 €	2 591 500 €	4 707	43	100%							20 946	48,42%	305 100
BREZOLLES	permanent	453	91,39%	8,61%			x	6 000 €	12 000 €	18 000 €	30 000 €	39	100%								20 946	48,42%	305 100
CC EPB - ILLIERS-COMBRAY	permanent	834	44,36%	55,64%			x	23%	20 000 €	20 000 €	50 000 €	108	23%								20 946	48,42%	305 100
CHARPILLE DU MOYER (LA)	permanent	250	58,80%	41,20%			x	6 000 €	12 000 €	18 000 €	30 000 €	52	100%								20 946	48,42%	305 100
CHARTRES METROPOLE - ALLONNES	permanent	80	5,00%	95,00%			x	6 000 €	12 000 €	18 000 €	30 000 €	50	100%								20 946	48,42%	305 100
CHARTRES METROPOLE - BOUGLAINVAL	permanent	174	9,20%	90,80%			x	6 000 €	12 000 €	18 000 €	30 000 €	50	100%								20 946	48,42%	305 100
CHARTRES METROPOLE - FRANCOURVILLE	permanent	186	15,59%	84,41%			x	6 000 €	12 000 €	18 000 €	30 000 €	50	100%								20 946	48,42%	305 100
CHARTRES METROPOLE - HOUVILLE LA BRANCHE	permanent	145	24,14%	75,86%			x	6 000 €	12 000 €	18 000 €	30 000 €	50	100%								20 946	48,42%	305 100
CHARTRES METROPOLE - OINVILLE Ss AUNEAN	permanent	78	33,33%	66,67%			x	6 000 €	12 000 €	18 000 €	30 000 €	50	100%								20 946	48,42%	305 100
CHAUDON	permanent	301	21,59%	78,41%			x	4 000 €	8 000 €	12 000 €	20 000 €	40	100%								20 946	48,42%	305 100
GALLARDON	permanent	691	47,90%	52,10%			x	40 000 €	80 000 €	120 000 €	200 000 €	360	100%								20 946	48,42%	305 100
GARNAY	permanent	240	45,83%	54,17%			x	9 000 €	18 000 €	27 000 €	45 000 €	130	100%								20 946	48,42%	305 100
JANVILLE EN BEAUCE	permanent	693	30,16%	69,84%			x	10 000 €	20 000 €	30 000 €	50 000 €	83	100%								20 946	48,42%	305 100
LOUPE (LA)	permanent	1 180	52,03%	47,97%			x	10 000 €	20 000 €	30 000 €	50 000 €	70	100%								20 946	48,42%	305 100
MESNIL-SIMON (LE)	permanent	117	34,19%	65,81%			x	4 300 €	8 600 €	12 900 €	21 500 €	51	100%								20 946	48,42%	305 100
PIERRES	permanent	609	20,69%	79,31%			x	9 000 €	18 000 €	27 000 €	45 000 €	84	100%								20 946	48,42%	305 100
PRASVILLE	permanent	85	100,00%				x	8 000 €	16 000 €	24 000 €	40 000 €	85	100%								20 946	48,42%	305 100
SAINT-DENIS-LANNERAY	permanent	623	50,88%	49,12%			x	10 000 €	20 000 €	30 000 €	50 000 €	112	100%								20 946	48,42%	305 100
SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS	permanent	858	43,12%	56,88%			x	10 000 €	20 000 €	30 000 €	50 000 €	100	100%								20 946	48,42%	305 100
SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES	permanent	345	0,58%	99,42%			x	6 000 €	12 000 €	18 000 €	30 000 €	50	100%								20 946	48,42%	305 100
VERNOUILLET	permanent	2 711	21,87%	78,13%			x	180 000 €	360 000 €	540 000 €	900 000 €	1 589	75%								20 946	48,42%	305 100
YMERAY	permanent	196	11,75%	88,25%			x	6 000 €	12 000 €	18 000 €	30 000 €	50	100%								20 946	48,42%	305 100
ARCISSES	partiel	615	58,21%	41,79%			x	6 000 €	12 000 €	18 000 €	30 000 €	59	100%								20 946	48,42%	305 100
AUNAY-SOUS-AUNEAN	partiel	321	22,74%	77,26%			x	3 000 €	6 000 €	9 000 €	15 000 €	15	100%								20 946	48,42%	305 100
BONNEVAL	partiel	1 306	69,30%	30,70%			x	7 000 €	14 000 €	21 000 €	35 000 €	69	100%								20 946	48,42%	305 100
CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS	partiel	643	38,57%	61,43%			x	8 400 €	16 800 €	25 200 €	42 000 €	40	100%								20 946	48,42%	305 100
DROUE-SUR-DROUETTE	partiel	406	19,70%	80,30%			x	6 000 €	12 000 €	18 000 €	30 000 €	60	100%								20 946	48,42%	305 100
LEVESVILLE-LA-CHENARD	partiel	53	100,00%				x	1 600 €	3 200 €	4 800 €	8 000 €	14	100%								20 946	48,42%	305 100
LORMAYE	partiel	172	6,40%	93,60%			x	6 300 €	12 600 €	18 900 €	31 500 €	34	100%								20 946	48,42%	305 100
NOGENT-LE-ROI	partiel	831	13,12%	86,88%			x	7 400 €	14 800 €	22 200 €	37 000 €	70	100%								20 946	48,42%	305 100
AUNEAN-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN	extinction	822	43,80%	56,20%			x	8 000 €	16 000 €	24 000 €	40 000 €	80	100%								20 946	48,42%	305 100
AUTHON-DU-PERCHE	extinction	1 572	29,03%	70,97%			x	10 000 €	20 000 €	30 000 €	50 000 €	83	100%								20 946	48,42%	305 100
BAZOUCHE-GOUJET (LA)	extinction	469	21,75%	78,25%			x	7 000 €	14 000 €	21 000 €	35 000 €	70	100%								20 946	48,42%	305 100
BEVILLE-LE-COMTE	extinction	411	34,55%	65,45%			x	6 000 €	12 000 €	18 000 €	30 000 €	50	100%								20 946	48,42%	305 100
CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES	extinction	344	49,13%	50,87%			x	5 000 €	10 000 €	15 000 €	25 000 €	50	100%								20 946	48,42%	305 100
DIGNY	extinction	1 853	19,43%	80,57%			x	3 600 €	7 200 €	10 800 €	18 000 €	199	100%								20 946	48,42%	305 100
DONNEMAIN-SAINT-MAMES	extinction	184	35,33%	64,67%			x	5 000 €	10 000 €	15 000 €	25 000 €	82	100%								20 946	48,42%	305 100
HANCHES	extinction	631	45,17%	54,83%			x	6 000 €	12 000 €	18 000 €	30 000 €	60	100%								20 946	48,42%	305 100
SAINT-CHRISTOPHE	extinction	57	1,75%	98,25%			x	2 000 €	4 000 €	6 000 €	10 000 €	20	100%								20 946	48,42%	305 100
SAINT-PIAT	extinction	309	71,52%	28,48%			x	8 000 €	16 000 €	24 000 €	40 000 €	88	100%								20 946	48,42%	305 100
SAINTE-REMY-SUR-AVRE	extinction	881	35,87%	64,13%			x	20 000 €	40 000 €	60 000 €	100 000 €	174	100%								20 946	48,42%	305 100
SOREL-MOUSSEL	extinction	341	9,05%	90,95%			x	5 700 €	11 400 €	17 100 €	28 500 €	46	100%								20 946	48,42%	305 100
VILLEMEDUX-SUR-EURE	extinction	315	88,25%	11,75%			x	6 000 €	12 000 €	18 000 €	30 000 €	37	100%								20 946	48,42%	305 100

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023



ID : 028-200080869-20230117-B2023_10-DE

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le 06/02/2023
et de Publication le 06/02/2023
Le Président du Syndicat,
Xavier NICOLAS

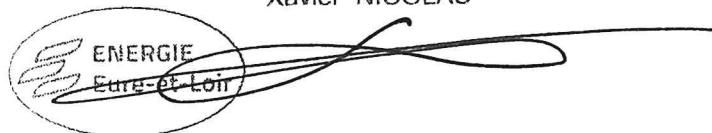
Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023

Besnier
Levrault

ID : 028-200080869-20230117-B2023_10-DE



Par ailleurs, la commission a également proposé que puisse être prise en compte la situation particulière de certaines collectivités :

- soit à l'origine de ressources importantes pour ENERGIE Eure-et-Loir au titre de la TCCFE (pour mémoire 1/3 du produit de la taxe globale est issue de seulement 18 communes),
- soit tout particulièrement exposées à des surcoûts énergétiques importants (communes non éligibles au TRV pour l'électricité, communes dont les sites sont desservis en gaz naturel).

Dans ces conditions, après application de ces critères, on recense 43 dossiers prioritaires permettant le traitement de 4 707 points lumineux et représentant un investissement global estimé à 2.59 M€ HT, soit 83.5% des crédits AME inscrits au budget. En l'état, la réalisation de ces chantiers conduirait à faire passer le taux de luminaires en technologie led de 37,5% à fin 2022 à un peu plus de 48% en 2023.

Il est également précisé qu'en fonction de l'acceptation des plans de financement par les communes et des moyens financiers supplémentaires dont pourrait bénéficier le syndicat via le « *Fonds Vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires* », ce programme initial AME 2023 pourrait être modifié voire complété.

Aussi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- **approuve** les critères de priorisation proposés par la commission éclairage public,
- **approuve** la programmation initiale des 43 projets à la suite de l'application des critères de priorisation,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec toutes communes concernées par des travaux AME 2023,
- **donne tout pouvoir** à Monsieur le Président pour négocier avec l'Etat l'inscription de dossiers AME potentiellement éligibles au dispositif « Fonds vert », les modalités d'octroi de ce fonds n'étant pas encore connues à ce jour,
- **Prend acte** qu'en fonction des conditions d'accès éventuel au Fonds vert et de l'acceptation des plans de financement par les collectivités, la programmation initiale AME 2023 pourra être modifiée voire complétée, sous réserve de garantir une égalité de traitement de toutes les collectivités pouvant prétendre à une opération AME.

Le Président

Xavier NICOLAS

Décision
n° B2023-11

BUREAU SYNDICAL DU MARDI 17 janvier 2023
Extrait du registre des délibérations

Le mardi 17 janvier 2023 à 9h30 s'est réuni à la salle Sylvia Montfort de VOVES située 5, rue Roger Gommier 28150 LES VILLAGES VOVEENS, le Bureau d'ENERGIE Eure-et-Loir sous la présidence de Monsieur Xavier NICOLAS.

Date de la Convocation : 3 janvier 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Pouvoir(s) : 1

Suffrages exprimés : 17

- vote(s) pour : 17
- vote(s) contre : -
- Abstention(s) : -

Étaient présents : M. Xavier NICOLAS, Mme Christelle LORIN, M. Guy CHAMPION, M. François FOUGEROL, M. Guy BEAUREPERE, M. Laurent LHUILLERY, M. Marc GUERRINI, M. Didier LEMOINE, M. Didier LE BARS, M. Benoît PELLEGRIN, M. Jean-Yves PANAIIS, Mme Denise HUILLERY, Mme Dagmar BERNITT, M. Dominique PETILLON, M. Gilles ROUSSELET, M. François DORDOIGNE.

Était / Étaient excusé(s) : M. Eric GIRONDEAU, M. Philippe MORELLE (pouvoir à M. PANAIIS), Mme Cindy MATHIS.

Secrétaire de séance : M. Guy BEAUREPERE

OBJET : DEMANDE D'ADHESION A LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC PAR LA COMMUNE DE VILLIERS SAINT ORIEN.

Monsieur le Président fait part aux membres du Bureau Syndical qu'il convient de se prononcer sur la suite pouvant être réservée à la demande d'adhésion à la compétence Eclairage Public exprimée par la commune de VILLIERS SAINT ORIEN.

A réception de cette demande, l'inventaire des installations d'éclairage ainsi que les diagnostics énergétiques ont été réalisés et ont produit les données suivantes :

Collectivité	Nombre de foyers lumineux	Proportion de sources énergivores
VILLIERS SAINT ORIEN	50	0 %

En l'état, le recensement des installations fait également ressortir à l'échelle de cette commune :

- 7 armoires de commandes,
- un investissement estimé à 3 700 € HT pour la mise en place d'horloges astronomiques,
- un investissement estimé à 520 € HT pour le géoréférencement des réseaux souterrains.

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023

Bergier
Levrault

ID : 028-200080869-20230117-B2023_11-DE



Enfin le Syndicat dispose de l'attestation visée du receveur public portant sur la valeur comptable des équipements propriété de la collectivité destinés à être mis à disposition d'ENERGIE Eure-et-Loir pour l'exercice de ses missions. Toutefois, il est précisé que la valeur de ces biens, à savoir une valeur nulle, n'est pas recevable. Une nouvelle estimation issue de l'état d'actif de la commune se doit donc d'intervenir pour poursuivre l'instruction du dossier.

Aussi, après avoir délibéré, le Bureau Syndical décide dans ces conditions de ne pas réserver une suite favorable à la demande d'adhésion à la compétence Eclairage Public exprimée par la commune de VILLIERS SAINT ORIEN.

Le Président

Xavier NICOLAS

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le 06/02/2023
et de Publication le 06/02/2023
Le Président du Syndicat,
Xavier NICOLAS